



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Metz, le **16 JAN. 2025**

Affaire suivie par :
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement,
Aménagement
Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air
Prénom Nom : Anne MOUGIN
Tél : 03 88 13 07 32
Mél : anne.mougin@developpement-durable.gouv.fr

Comité local de l'air de l'Agglomération de Metz

Réunion du 5 décembre 2024

Présentation support de la réunion téléchargeable sur le [site de la DREAL Grand Est](#)

1- Ouverture de la séance par le secrétaire général de la préfecture

Le secrétaire général se félicite que, ce jour, soient à la fois réunis, les représentants de l'État, des collectivités, les acteurs économiques et de la société civile, au sein d'un même comité, le comité local de l'air.

Il précise que cette réunion est l'occasion de présenter et d'échanger sur les premiers résultats de la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA), et également d'évoquer l'extension de son périmètre, pour laquelle il a consulté les collectivités concernées durant l'année.

Il ajoute qu'ensemble, et à travers les actions de chacun, le défi d'un air de meilleure qualité pour tous pourra être relevé.

Il cède la parole à la DREAL, qui va présenter l'ordre du jour et poursuivre l'animation de la rencontre.

2- Objectifs de la séance – Monsieur Mazoyer, directeur adjoint de la DREAL Grand-Est

Monsieur Mazoyer présente les objectifs de ce comité local de l'air (CLA) qui sont de partager les actualités autour de la qualité de l'air, de rappeler la démarche de révision du plan de protection de l'atmosphère, son état d'avancement et les étapes à venir, de partager avec l'ensemble des participants le bilan de la qualité de l'air ainsi que le diagnostic prospectif.

3- Actualités autour de la qualité de l'air

Monsieur Mazoyer présente la révision de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant, adoptée en octobre 2024.

Cette directive impose des normes plus strictes pour les polluants atmosphériques, s'inscrivant dans l'objectif européen de « zéro pollution » d'ici 2050. Les États membres devront transposer ces règles dans leur législation nationale d'ici deux ans. Elle modernise la surveillance de la qualité de l'air en intégrant les dernières avancées scientifiques et renforce les outils de suivi pour une meilleure protection de la santé publique et de l'environnement. Cette directive vise notamment à rapprocher les seuils européens des recommandations de l'organisation mondiale de la santé. Les travaux de transposition pilotés par le ministère de la transition écologique ont débuté fin novembre, et associent les DREAL (notamment la DREAL GE). Les travaux du PPA s'inscrivant dans le moyen terme, ses objectifs devront être construits en tenant compte de l'évolution des normes.

Monsieur Gauby poursuit la réunion en évoquant la mesure ZFE-m (zones à faibles émissions mobilité) du Fonds vert. Il précise que, depuis 2023, cette mesure a permis d'allouer des moyens inédits dans le département pour soutenir des projets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, notamment à Metz, comme l'aménagement de parking-relais, de pistes cyclables ou bien la création ou l'extension de lignes de transports en commun.

Madame Mougin présente la démarche du plan chauffage domestique au bois. Celui-ci résulte d'une obligation issue de la loi « Climat et résilience » pour les territoires soumis à l'élaboration d'un PPA. Le plan d'actions s'articulera principalement sur les objectifs suivants :

- La réduction de 50 % des émissions de particules fines PM_{2,5} issues du chauffage au bois domestique d'ici 2030 par rapport à 2020 ;
- L'accélération du renouvellement du parc d'équipements domestiques de chauffage au bois vers des équipements les plus performants ;
- L'accompagnement au changement des pratiques autour du combustible bois pour favoriser l'usage d'un combustible de qualité ainsi que de bonnes pratiques d'allumage et d'entretien ;
- L'accélération et l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements résidentiels.

Le plan chauffage domestique au bois sera partie intégrante du PPA et constituera son volet bois. Ce plan constitue également un plan autoportant juridiquement donc son approbation pourra être lancée en avance de phase courant 2025.

Madame Lacour-Teitgen met en garde sur les mauvaises utilisations des cheminées pour le chauffage faites par les particuliers qui y brûlent leurs déchets et polluent fortement.

Monsieur Mazoyer ajoute que ce plan bois vise principalement la sensibilisation, des actions de communication et des mesures d'accompagnement au changement des équipements anciens ou non performants, mais ne prévoit pas de mesures contraignantes pour les particuliers, hormis le cas des appareils peu performants dans les constructions neuves.

Monsieur Gauby précise que les actions prévues au plan bois ont été co-conçues avec les partenaires à l'occasion de groupes de travail regroupant les acteurs publics et privés du territoire. Le projet sera soumis à consultation et avis.

Monsieur Gauby présente le Fonds Air Bois mis en place pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2027 par Metz Métropole. Il s'agit d'un dispositif d'aide pour accélérer la modernisation des appareils de chauffage au bois, pour qu'ils soient remplacés par des appareils performants, permettant ainsi une baisse de 7 % des particules fines.

Monsieur Rogovitz, chef du service transition énergétique et économie circulaire de Metz Métropole, ajoute que ce dispositif concerne les 46 communes de Metz Métropole et permettra d'octroyer un montant de 2 000 euros aux ménages modestes et très modestes, et un montant de 1 500 euros aux autres ménages. Il ajoute que ces aides (1,5 millions d'euros sur les 3 ans) seront financées à 50 % par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'instruction des demandes sera réalisée par l'agence locale du climat et de l'énergie (ALEC) du pays messin. Il précise que les particuliers ne sont pas les seuls concernés par la mise en place de ce fonds et que Metz Métropole travaille également avec les professionnels. Un plan de communication est prévu sur la fin 2024 et le début de l'année 2025.

Monsieur Mazoyer indique que dans les travaux préparatoires de révision du PPA, une réflexion a également été lancée sur la révision du périmètre du PPA. Cette révision a pour but notamment de renforcer la cohérence du périmètre du PPA avec les contours des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et présente la carte du nouveau périmètre proposé.

Le secrétaire général précise qu'il a souhaité consulter les EPCI concernés par cette révision de périmètre et que, suite à ces consultations, la commune de Bousse intégrera ce nouveau périmètre, conformément à son souhait.

Temps d'échange

Madame Cornette, vice-présidente de la Communauté des Communes de l'Arc Mosellan (CCAM), ajoute qu'en plus de l'accord de l'EPCI au sujet du maintien de Bertrange et Guénange dans le périmètre actuel, elle a proposé l'intégration de la commune de Bousse, en raison de sa proximité avec l'autoroute A31, comme le sont les communes de Guénange et Bertrange. Elle précise que le territoire restant de son EPCI est agricole et donc concerné par d'autres problématiques que ces trois communes.

Madame Danel, chargé de mission pour Metz Métropole, évoque l'existence d'une partie rurale dans son EPCI, qui serait intégrée au nouveau périmètre et dont les enjeux ou l'impact en matière de qualité de l'air sont différents des communes déjà intégrées.

Monsieur Rogovitz ajoute qu'il n'a pas eu connaissance de cette consultation.

Le secrétaire général indique que le courrier de consultation a été signé et transmis il y a quelques semaines.

Guillaume Gauby précise le nom du contact de Metz Métropole dans le cadre de la consultation pour la révision du périmètre du PPA (Madame Madec-Clei) avec qui la DREAL échange régulièrement sur l'avancement de la consultation des communes.

Madame Comte des Amis de la Terre Moselle évoque un PPA obsolète depuis 2020 et un processus gelé depuis cinq ans avec un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours.

Monsieur Mazoyer regrette également le temps pris pour renouveler le PPA des 3 vallées, il précise que :

- le PPA actuel reste juridiquement valable tant qu'un nouveau n'est pas approuvé ;
- les travaux des 2 dernières années ont permis de mettre en place plusieurs briques et outils intermédiaires qui seront utiles pour le nouveau PPA, notamment : le projet de plan bois évoqué plus haut, la réflexion sur les ajustements de périmètre, mais aussi la préparation de la ZFE-m (Zone à faibles émissions) portée par Metz Métropole, la mise en œuvre des accompagnements Fonds Vert mais aussi les bilans de l'association Atmo Grand Est qui vont être présentés dans la suite de la réunion.

4- Bilan de la qualité de l'air sur la zone du PPA des trois Vallées

Madame Le Gall d'Atmo Grand Est présente le bilan de la qualité de l'air en 2023, en précisant qu'il a été réalisé sur le nouveau périmètre du PPA.

Elle indique les baisses prévues par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) pour cinq polluants (SO₂, NO_x, COVNM, NH₃ et PM_{2,5}), à partir de 2023 par rapport à 2005.

Elle présente ensuite l'évolution des émissions de ces polluants sur le territoire depuis 1990 et précise que le dioxyde de soufre a beaucoup baissé suite à des fermetures de sites industriels.

Elle ajoute que des efforts restent à fournir concernant les émissions d'ammoniac (16 % par rapport à 2022 pour atteindre la baisse d'émission demandée par le PREPA).

Elle poursuit en présentant l'évolution des concentrations en dioxyde d'azote, particules et ozone depuis 2010.

Temps d'échange

Madame Cornette évoque le constat d'un solde négatif en termes de production forestière en Grand Est et demande si l'ozone a pu favoriser ce processus en plus de la pandémie.

Madame Le Gall répond qu'il s'agit d'un facteur de fragilisation des arbres, ou d'impact sur l'agriculture (par exemple de -10 à -15 % sur la production de blé dans le bassin parisien), et non une cause de mortalité.

Madame Cornette affirme que, plus les particules sont fines, plus les concentrations dépassent les valeurs limites (en se référant à la diapositive n°23).

Madame Le Gall ne peut répondre à cette affirmation en l'absence de valeur limite et de recommandation de l'organisation mondiale de la santé pour les particules ultra fines.

Madame Comte ajoute que, plus les particules sont fines, plus elles sont dangereuses, car elles passent dans les vaisseaux sanguins et sont responsables de très graves problèmes respiratoires.

Madame Muscat de Lorraine Nature Environnement (LNE) évoque des mesures agrégées entre elles, sans savoir ce que les gens respirent exactement lors des pics de pollution ainsi que la pollution agricole à laquelle sont exposés les lotissements situés entre villages et champs.

Le secrétaire général précise que des procédures préfectorales sont déclenchées en cas de risque de pics de pollution, sur la base des prévisions réalisées par Atmo Grand Est. Ainsi, elles sont appliquées, même si le seuil d'alerte n'est finalement pas dépassé, du fait de conditions météorologiques.

Il revient ensuite sur la question agricole et indique que l'épandage a fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques, mais reste conscient du sujet, en lien à la fois avec les habitations et l'agriculture.

Monsieur Mazoyer confirme que les émissions d'ammoniac restent un point d'attention.

Madame Cornette affirme qu'il y a une différence concernant les émissions d'ammoniac entre Metz et d'autres territoires du département, où l'agriculture et certaines industries dominent.

5- Démarche de révision du PPA

Monsieur Gauby présente la démarche de révision du PPA et précise que l'objectif est d'approuver ce plan courant 2026.

6- Diagnostic prospectif

Madame Reurer d'Algoe présente l'avancée des travaux sur le diagnostic prospectif.

Elle précise les domaines d'actions prioritaires identifiés au travers des documents de planification tels que les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) pour les différents secteurs (résidentiel, tertiaire, mobilité, industrie, agriculture, production énergétique), comme :

- l'attention sur la précarité énergétique (action en cours pour Metz Métropole),
- le développement de la motorisation électrique et du réseau cyclable, ainsi que le changement de pratiques dans les transports,
- le développement des circuits courts,
- la rénovation énergétique,
- le secteur industriel,
- le développement des énergies renouvelables.

Madame Le Gall présente les scénarii prospectifs.

Elle précise qu'il existe deux moyens de scénariser à l'aide de la modélisation, seul outil permettant de connaître les prévisions en 2030 :

- avec les émissions de polluants,
- avec les concentrations de polluants.

Elle ajoute que, pour cela, sont observées les émissions du territoire en 2019, année de référence (dernière année hors confinement avec données complètes).

Elle indique que la différence entre les deux scénarii (scenario fil de l'eau et scenario avec plan) correspond au gain attribué au plan.

Elle présente ensuite les hypothèses nationales déclinées au niveau local, secteur par secteur (agriculture, routier, transport non routier, résidentiel, tertiaire, énergie, industrie et déchets), et précise que le scenario fil de l'eau du PPA suivra le scenario avec mesures existantes (AME) 2021 pour le résidentiel ainsi que pour le routier, et le scenario avec mesures existantes (AME) 2023 pour les autres secteurs.

Elle ajoute que, pour le scenario avec plan, seront pris en compte les effets des actions du PPA ainsi que ceux du plan bois, de la ZFE-m et des mesures de réduction d'ammoniac (moins d'engrais, de fumier et de lisier, pendillards à la place de buses).

Monsieur Mazoyer rappelle que le scenario fil de l'eau tient déjà compte d'un grand nombre d'actions en faveur de la qualité de l'air et qu'il sera par conséquent important de chercher à « viser un cran au-dessus » en proposant des actions permettant d'abaisser encore plus les émissions en polluants atmosphériques des différents secteurs.

Temps d'échange

Madame Comte regrette que certaines actions visant à améliorer la qualité de l'air ne soient pas forcément un progrès sur d'autres points, comme l'utilisation des véhicules électriques qui ne réduit pas l'utilisation du véhicule, malgré l'amélioration du point de vue sonore et des émissions.

Elle cite le rapport de Metz Métropole sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le secrétaire général rappelle que les participants seront sollicités pour proposer des actions et qu'il sera attendu de leur part des actions nouvelles.

Il ajoute que, concernant la question du coût complet de la pollution depuis la production jusqu'à la destruction, la démarche complète ne pourra être traitée uniquement par le PPA.

Madame Lacour-Teitgen demande s'il ne serait pas plus pertinent d'intégrer toutes ces mesures dans le cadre du changement climatique.

Monsieur Mazoyer répond que lier l'adaptation au changement climatique à l'amélioration de la qualité de l'air constituerait un axe intéressant.

Madame Le Gall précise qu'il sera possible de combiner les deux.

Le secrétaire général ajoute qu'il est important d'avoir cette cohérence pour préparer la transition énergétique et l'amélioration des émissions de polluants.

Madame Le Gall précise que l'ozone est un polluant atmosphérique lié à la température.

Monsieur Klein de l'association Air Vigilance indique que beaucoup de choses ne sont pas mesurées en matière de pollution de l'air, comme les particules ultrafines, responsables de 48 000 morts par an.

Il ajoute la présence de deux installations polluantes sur le territoire de Metz, l'usine à bois UEM et l'incinérateur Haganis, à forte consommation de brûlage de bois vert pour chauffer des passoires énergétiques.

Il précise que l'enjeu de Metz Métropole est la rénovation thermique des logements et qu'il serait intéressant à ce titre d'envisager la rédaction du plan de rénovation des passoires énergétiques pour réduire la quantité de dioxyde de carbone libérée dans l'air.

Le secrétaire général précise que cette question de rénovation thermique rejoint la question de la transition énergétique et qu'une réunion récente de la commission de suivi de site a eu lieu au sujet des deux usines.

Monsieur Rogovitz répond que le PCAET en cours comporte un axe fort relatif à la rénovation thermique de logements, en partenariat avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Il précise également que le patrimoine public de Metz et Metz Métropole font l'objet d'un programme d'investissements en faveur du décret tertiaire.

7- Propositions de cibles d'amélioration de la qualité de l'air et Fabrique des actions

Monsieur Allard du cabinet ALGOE évoque la trajectoire vers la réduction des concentrations et des émissions du scénario fil de l'eau et rappelle que l'objectif du PPA est d'aller plus loin.

Il précise qu'il faudra se poser la question, pour chaque polluant, afin d'atteindre les lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé en 2030.

Il sera possible, par exemple, d'impliquer davantage les citoyens ou les entreprises, et de sensibiliser à la qualité de l'air.

Il ajoute que ces travaux passeront par la Fabrique des actions, pour faire émerger des propositions. Ce sera la prochaine étape, au premier trimestre 2025.

8- Conclusion de la séance

Le secrétaire général remercie tous les participants. Il rappelle le passage dans la phase des ateliers début 2025, qui mènera vers des actions concrètes et opérationnelles. Il insiste sur la mise en œuvre et indique qu'il préfère moins d'actions

mais des actions qui se mettent réellement en œuvre. Il ajoute qu'il sera également possible de faire évoluer ces actions et de les actualiser.

L'information du grand public sera importante dans la mise en œuvre, en particulier concernant le changement des pratiques ou des équipements pour le chauffage.

Il invite tous les participants à participer aux groupes de travail avec une approche partenariale, de manière à ce que chacun puisse apporter sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'air.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle

Françoise Lacour-Teitgen Responsable environnement et relations avec les administrations

Olivier Bertrand (visio) Responsable du pôle développement durable

Chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle

Vanessa Py Secrétaire générale – Directrice générale des services

SMITU

Sylvaine Schlieger Responsable de projet Citézen / PDM

CCPOM

Sophie Fabisz (visio) Chargée de mission transition écologique

CAVF

Julie Gey (visio) Directrice de l'eau et de l'assainissement / Gemapi

CCAM

Isabelle Cornette Vice-présidente / Adjointe au maire de Volstroff

CCM&M

Nelly Lanz Chargée de mission énergie/habitat

CCB3F

Cassandra Scherer Chargée de mission transition énergétique

Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville

Laura Poncelet (visio) Chargée de mission

Metz Métropole

Franck Rogovitz Chef de service transition énergétique et économie circulaire

Cyrille Densa (visio) Chargé d'études

Céline Quignon Chargée de mission énergies renouvelables et qualité de l'air

Céline Danel (visio) Chargée de mission

Sophie Mathiotte Chargée de mission planification

Chambre d'Agriculture de Moselle

Anne Barth (visio) Chargée de mission environnement

SDIS

Sylvain Girardeau Chef du département de gestion des risques et des crises

Lorraine Nature Environnement

Maïthé Muscat (visio) Co-présidente

Air Vigilance

Patrick Klein Président

Amis de la Terre Moselle

Marie-Pierre Comte Secrétaire

